	Examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme pour une carte communale
	Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale
Articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme	

En cas d'avis tacite, le formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Votre attention est appelée sur le fait que les réponses apportées dans les cases de ce formulaire constituent des éléments particuliers sur lesquels votre analyse prendra appui, mais ils ne constituent pas l'analyse qui est à développer (rubrique 6)

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Date de demande de pièces complémentaires :	N° d'enregistrement
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

1. Identification de la personne publique responsable
Dénomination
COMMUNE de PORCARO
SIRET/SIREN
21560180800011
Coordonnées (adresse, téléphone, courriel)
1, place de la mairie, 56380 PORCARO
Nom, prénom et qualité de la personne physique habilitée à représenter la personne publique responsable
Sylvie CHEDALEUX, Maire de Porcaro
Nom, prénom et qualité de la personne physique ressource (service technique, bureau d'étude, etc.)
Marion SINTES, Bureau d'études PLANEN
Coordonnées de la personne physique ressource (adresse, téléphone, courriel)
m.sintes@planen.fr 06 63 67 71 01

2. Identification de la carte communale
2.1 Type de document concerné (carte communale, carte intercommunale)
Carte communale
2.2 Intitulé du document
Révision de la carte communale de Porcaro
2.3 Le cas échéant, la date d'approbation et l'adresse du site Internet qui permet de prendre connaissance de la carte communale
La commune ne dispose pas de site internet. Le projet de carte communale n'a pas encore été porté à la connaissance du public. L'enquête publique sera prévue au cours de l'été 2023
2.4 Territoire (commune(s) couvert par la carte communale
Territoire communal de Porcaro
2.5 Secteurs du territoire concernés par la procédure d'élaboration ou de révision (matérialiser la localisation sur un document graphique)
<p>Localisation Porcaro</p>
3. Contexte de la planification
3.1 Documents de rang supérieur et documents applicables
Le territoire est-il couvert par un document de planification régionale (SAR, SDRIF, PADDUC, SRADDET) ?
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Si oui, nom du document et date d'approbation :
<ul style="list-style-type: none"> • SRADDET Bretagne adopté les 17 et 18 décembre 2020
Le territoire est-il couvert par un SCoT ?
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, nom du SCoT et date d'approbation :
SCOT du « Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne » approuvé le 19/12/18
Le territoire est-il couvert par d'autres types de documents exprimant une politique sectorielle (schéma d'aménagement et de gestion des eaux, plan de gestion des risques d'inondation, charte de parc naturel, PCAET, etc.) ?
<ul style="list-style-type: none"> • SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 approuvé le 03/03/2022 • SAGE Vilaine, approuvé le 02/07/2015
3.2 Précédentes évaluations environnementales de la carte communale
La carte communale a fait l'objet d'une évaluation environnementale lors de son élaboration
<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la date de l'avis de l'AE sur l'évaluation environnementale
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Si non, préciser, le cas échéant, la date de la décision issue de l'examen au cas par cas concluant à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Si cette évaluation environnementale a été réalisée, a-t-elle été actualisée ?
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la date de l'actualisation
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Comment l'avis de l'autorité environnementale relatif à cette évaluation environnementale ou son actualisation a été pris en compte ? Expliquer les conséquences sur la procédure actuelle
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Depuis l'évaluation environnementale initiale, ou sa dernière actualisation, la carte communale a fait l'objet d'une procédure d'évolution qui n'a pas fait l'objet d'évaluation environnementale
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser sa date d'approbation et son objet
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

4. Type de procédure engagée et objectifs de la procédure donnant lieu à la saisine				
4.1 Type de procédure (élaboration, révision) et fondement juridique				
Révision de la carte communale				
4.2 Caractéristiques générales du territoire couvert par la carte communale				
4.2.1 Population concernée par la carte communale, d'après le dernier recensement de la population (données INSEE)				
Porcaro accueille 729 habitants en 2019 (Insee 2022)				
4.2.2 Caractéristiques spatiales				
Superficie totale (en hectares)	1 573 ha			
Superficie par secteurs	Actuellement		Après évolution	
	Superficie (en ha)	Pourcentage de la superficie du territoire	Superficie (en ha)	Pourcentage de superficie du territoire
Secteurs où les constructions sont autorisées	• 59,4 ha	3,78%	• 31,9 ha	2,03%
Secteurs où les constructions ne sont pas admises	• 1513,6 ha	96,22%	• 1541,1 ha	97,97%
4.2.3 Le cas échéant, rappel des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain fixés par le document d'orientation et d'objectifs du SCoT				
<ul style="list-style-type: none"> • Porcaro y est identifié comme un « pôle de proximité ». • Fixe un taux de croissance annuel de 0,75% pour le pôle de proximité de Porcaro (période 2015-2035). Cet objectif démographique est, selon le SCOT, une responsabilité minimale par commune à mettre en place dans les documents d'urbanisme locaux. • En matière de logements, le SCOT prévoit la production de 75 logements pour Porcaro entre 2015 et 2035 soit une moyenne de 3,8 logements par an soit 38 logements pour 10 ans 				
4.3 Caractéristiques de la procédure				
4.3.1 Contenu et objectif poursuivi par la procédure				
La municipalité de Porcaro a prescrit la révision de sa carte communale par délibération du 29 septembre 2021 afin de prendre en compte les évolutions réglementaires et légales.				

4.3.2 La procédure a pour objet de **délimiter un nouveau secteur constructible ou d'étendre un secteur existant**

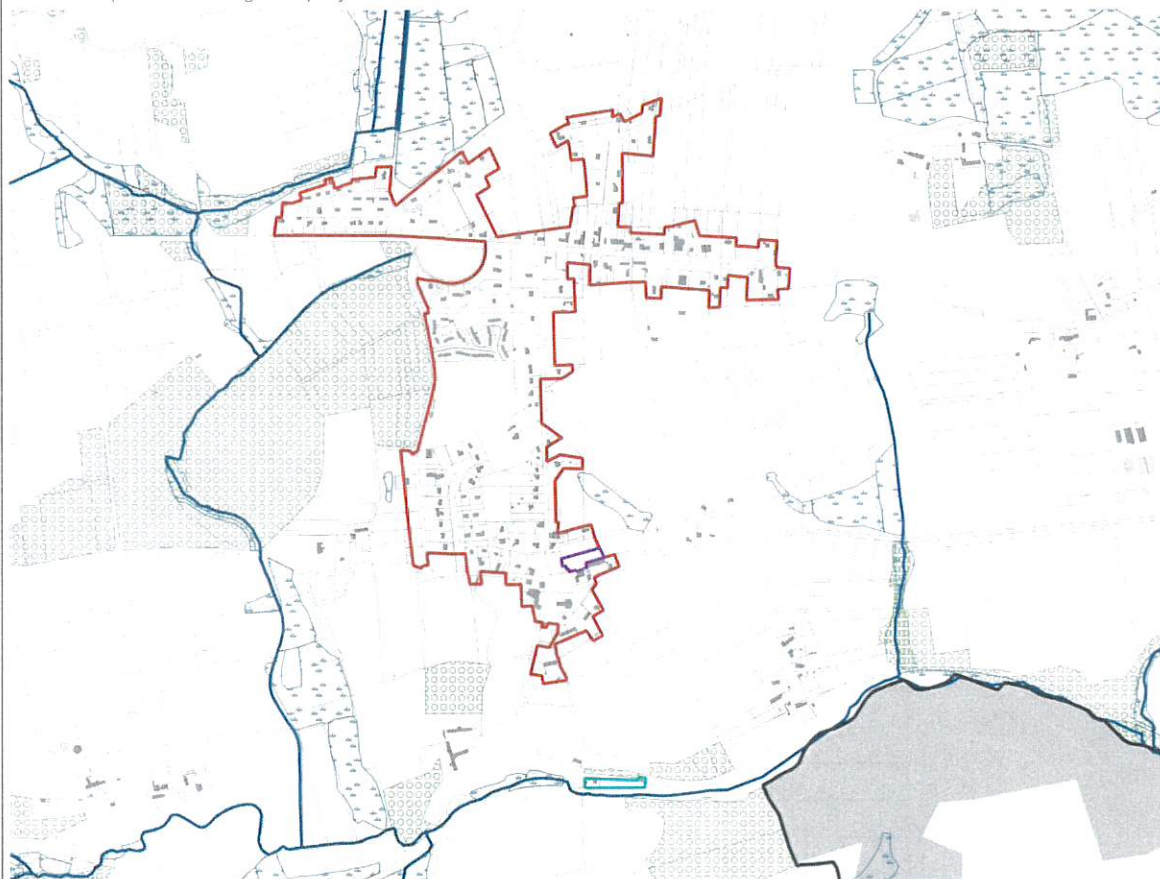
- Oui
- Non

Si oui, préciser sa localisation et sa superficie, l'augmentation attendue de la population

Le projet de carte communale crée 3 secteurs constructibles :

- 1 secteur constructible à dominante « Habitat » correspondant au bourg
- 1 secteur constructible à dominante « Equipements » dans le bourg, à l'arrière de l'ancien presbytère
- 1 secteur constructible à dominante « Loisirs » portant sur une partie de l'emprise du camping municipal (le bâtiment existant du camping correspond à l'ancienne gare de Porcaro qui longe la voie verte). La topographie au Sud du secteur constructible est pentue et boisée.

Extrait du plan de zonage du projet de carte communale



Légende

Carte communale

- Zone constructible à vocation principale d'habitat
- Zone constructible à vocation principale d'équipement
- Zone constructible à vocation principale d'activités de loisirs

BILAN : 27,5 ha en moins de zones constructibles avec le projet de carte communale :

AVANT		
LIBELLE	Secteurs constructibles	Surface ha
ZC	Secteur ouvert à la construction	2,3
ZC	Secteur ouvert à la construction	1,6
ZC	Secteur ouvert à la construction	3,7
ZC	Secteur ouvert à la construction	1,0
ZC	Secteur ouvert à la construction	3,6
ZC	Secteur ouvert à la construction	3,4
ZC	Secteur ouvert à la construction	0,7
ZC	Secteur ouvert à la construction	43,1
TOTAL		59,4
APRES		
LIBELLE	Secteurs constructibles	Surface ha
ZC	Zone constructible à vocation principale d'habitat	31,5
ZC	Zone constructible à vocation principale d'équipement	0,2
ZC	Zone constructible à vocation principale d'activités de loisirs	0,2
TOTAL		31,9

LE SCENARIO DEMOGRAPHIQUE CHOISI

Le scénario choisi correspond à la **colonne verte** dans les extraits de tableau présentés ci-dessous.

- + La commune se fixe donc un **objectif d'évolution démographique de +0,75% par an** qui correspond à l'**objectif SCOT**.
- + Ce scénario démographique entraîne l'accueil théorique de 58 nouveaux habitants pour les 10 prochaines années :

<i>Hypothèse SCOT</i>	
Année	Population envisagée avec un taux de + 0,75% par an
2022	744
2023	750
2024	755
2025	761
2026	767
2027	772
2028	778
2029	784
2030	790
2031	796
2032	802
Habts en plus ?	58

QUELLE ESTIMATION DU BESOIN EN LOGEMENTS ?

- + La comptabilisation des logements à produire pour seulement maintenir le niveau de la population actuelle (« point mort ») a été pris en compte à hauteur de **100%**.

- + En effet, bien que la commune produise des logements, elle perd des habitants depuis quelques années. Prendre en compte cet indicateur à 100% paraît réaliste **soit 5 logements/an**.
- + Le besoin en logements pour accueillir les nouveaux habitants est estimé à **29 logements** selon une taille des ménages ralentie à 2 personnes par ménage.
- + C'est ainsi un **besoin de 34 logements** qui a été estimé par la commune (**correspondant au Total 1 dans le tableau ci-dessous**).

Quels besoins en production de logements pour les 10 prochaines années ?	
Logts pour maintenir la population actuelle (point mort)	5
Logts pour accueillir la nouvelle population (projection taille des ménages : 2)	29
Total 1 <i>= prise en compte point mort + logts pour accueillir la nouvelle pop</i>	34


OU PRODUIRE CES LOGEMENTS ?

- + La commune compte proposer une nouvelle forme urbaine pour un projet en extension qui éviterait de reproduire la pratique traditionnelle des lotissements pavillonnaires. Ces derniers, au vu de l'expérience de la commune, ne permettant pas de maintenir la population actuelle. Cela s'explique du fait aussi du peu de « turn-over » engendré par ce type d'habitat. On y emménage en famille et l'on y reste même lorsque les enfants sont partis, faute aussi de nouvelle offre de logements plus adaptés aux seniors par exemple.
- + Le potentiel de logements pouvant être mobilisé dans l'enveloppe urbaine (bourg) est estimé à 13,5 logements + 8 logements correspondant au potentiel de résorption des logements vacants soit **21,5 logements dans l'enveloppe urbaine (correspondant au Total 2 dans le tableau ci-dessous)**.
- + Au Total 2 s'ajoutent les logements qui devront être produits en extension urbaine. Ils sont estimés à **12 logements** pour les 10 prochaines années (**correspondant au Total 3 dans le tableau ci-dessous**).
- + Soit une production totale de **34 logements pour le projet de révision de la carte communale**.

Où produire les logements?	
Potentiel logts en densification	13,5
Potentiel Résorption logements vacants 20%	8
Total 2 (logements dans l'enveloppe urbaine) <i>= Potentiel logts en densification + Potentiel resorption vacance</i>	21,5
Total 3 (Besoin logts en extension) <i>= Total 1 - Total 2</i>	12
Total production de logements <i>= total1 + total 2</i>	34

4.3.3 La procédure a pour objet de réserver un secteur à l'implantation d'activités

Oui

<input type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser sa localisation, sa superficie et le type d'activité
<p>La zone constructible à vocation touristique et de loisirs</p> <p>Le projet de carte communale tient compte de l'existence du camping municipal situé au Sud du bourg le long de l'ancienne voie ferrée (voir verte désormais). La construction située à l'Ouest de la zone constructible proposée correspond à l'ancienne gare.</p> <p>Le cours d'eau situé à proximité est situé dans une cuvette dont les abords sont boisés et pentus. La zone constructible tient compte de ce constat et reste donc concentrée sur la partie plane.</p> <p>Au sein de la zone constructible de 0,25 ha , la commune souhaite proposer des hébergement légers de loisirs. En effet, la capacité d'accueil en hébergement de la commune est limitée et le territoire accueille une fois par an l'évènement « La Madone des motards » qui réunit les 14 et 15 août de chaque année entre 15000 et 20000 motards.</p> <p><i>Extrait du zonage du projet de carte communale</i></p> <p>— Limite zone constructible</p> 
<p>4.3.4 Pour les communes de montagne, la procédure a pour objet de déroger à la règle de protection des parties naturelles des rives des plans d'eau naturels ou artificiels d'une superficie inférieure à 1 000 hectares, sur une distance de 300 mètres à compter de la rive</p> <p style="text-align: center;"> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non </p>
Si oui, indiquer le plan d'eau, sa localisation et la raison qui motive cette dérogation
<p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>
<p>4.3.5 La procédure a pour objet de protéger de nouveaux espaces naturels, agricoles ou forestiers</p> <p style="text-align: center;"> <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non </p>

Si oui, préciser les superficies et les localisations
27,5 ha en moins de zones constructibles avec le projet de carte communale. Certaines dispositions sont présentées à titre informatif sur le document graphique de la carte communale. Il s'agit des éléments suivants qui proviennent soit du Porter à Connaissance du Préfet, soit du document graphique de la Carte communale en vigueur, soit de données supracommunales (SCOT, SRCE). Ce sont : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les cours d'eau ✓ Les espaces boisés, ✓ Les zones humides
4.3.6 La procédure a pour objet de délimiter un secteur dans lequel la reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit ou démoli n'est pas autorisée <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser sa localisation et sa superficie
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
4.3.7 La procédure a des effets au-delà des frontières nationales <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser les effets
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

5. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure			
5.1 La carte communale est concernée par :			
	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Les dispositions de la loi littoral	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, des articles L. 332-1 et L. 332-16 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Annexe III

Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Des abords des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par une servitude qui concerne le débordement du périmètre de protection des éléments suivants situés sur la commune de Guer. Ce périmètre est indiqué sur le document graphique de la carte communale.
Une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune dispose d'une carte des zones humides réalisée en janvier 2009 par le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (SMGBO). A titre informatif, les zones humides sont localisées sur le document graphique de la carte communale. Aucune extension prévue à proximité de zones humides.
Une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Porcaro n'est concernée par aucun site Natura 2000 . Elle comporte toutefois :

Annexe III

de biodiversité et/ou corridor écologique)			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un réservoir principal de biodiversité « Vert » lié à la présence de bocage, boisements et landes au Nord de son territoire, ▪ Un réservoir complémentaires de biodiversité « Bleu » correspondant à un secteur de zone humides (secteur du ruisseau du Veau Lorient). ▪ L'ensemble du réseau des cours d'eau du territoire est un corridor écologique. ▪ 1 ZNIEFF : landes tourbeuses de Coëtquidan (n° 530030163) ▪ une richesse naturelle rurale, bocagère et boisée
Une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 ZNIEFF : landes tourbeuses de Coëtquidan (n° 530030163)
Un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A titre informatif, les espaces boisés sont localisés sur le document graphique de la carte communale.
Autre protection	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est concernée par le camp militaire de Coëtquidan (qui occupe toute la partie Nord du territoire).
5.2 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine sont concernés par :			
	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Les dispositions de la loi littoral	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Autre protection	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
5.3 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine se situent dans ou à proximité :			
	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, de l'article L. 332-1 et des articles L. 332-16 à L. 332-18 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Annexe III

D'un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un abord des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par une servitude qui concerne le débordement du périmètre de protection des éléments suivants situés sur la commune de Guer. Ce périmètre est indiqué sur le document graphique de la carte communale.
D'une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune dispose d'une carte des zones humides réalisée en janvier 2009 par le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (SMGBO). A titre informatif, les zones humides sont localisées sur le document graphique de la carte communale. Aucune extension prévue à proximité de zones humides.
D'une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Porcaro n'est concernée par aucun site Natura 2000 . Elle comporte toutefois : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un réservoir principal de biodiversité « Vert » lié à la présence de bocage, boisements et landes au Nord de son territoire, ▪ Un réservoir complémentaires de biodiversité « Bleu » correspondant à un secteur de zone humides (secteur du ruisseau du Veau Lorient). ▪ L'ensemble du réseau des cours d'eau du territoire est un corridor écologique. ▪ 1 ZNIEFF : landes tourbeuses de Coëtquidan (n° 530030163) une richesse naturelle rurale, bocagère et boisée
D'une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 ZNIEFF : landes tourbeuses de Coëtquidan (n° 530030163)
D'un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un espace concerné par :	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

- un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code			
D'un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A titre informatif, les espaces boisés sont localisés sur le document graphique de la carte communale.
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La carte communale identifie à titre informatif les zones humides et les cours d'eau.
Autre protection	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

5.4 Des constructions à usage d'habitation ou des établissements recevant du public sont-ils prévus dans des zones de nuisances (nuisances sonores, qualité de l'air, pollution des sols, etc.) ?

Oui

Non

Les zones constructibles ont été délimitées en dehors des zones à risques et des nuisances identifiées. Le projet de carte communale ne comprend aucune extension urbaine autre que celle du cimetière (environ 1000 m²).

Si oui, précisez :

--

6. Auto-évaluation

L'auto-évaluation doit **identifier** les effets potentiels de la procédure qui fait l'objet du présent formulaire compte-tenu de sa nature, de sa localisation – c'est-à-dire en prenant en compte la sensibilité du territoire concerné – et **expliquer** pourquoi la procédure concernée n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.

Se reporter à la rubrique 6 de la notice explicative pour le détail de la démarche permettant l'auto-évaluation. Fournir une note détaillée en annexe (cf. point 8).

Voir note détaillée en annexe.

7. Autres procédures consultatives	
7.1 Date prévisionnelle de transmission du projet aux personnes publiques associées	
Avril 2023	
7.2 Autres consultations envisagées (consultations obligatoires et facultatives)	
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
7.3 Procédure de participation du public envisagée	
- enquête publique <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- participation du public par voie électronique <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- enquête publique unique organisée avec une ou plusieurs autres procédures <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
Si oui, préciser lesquelles	
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
- autre, préciser les modalités	
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	

8. Annexes		
8.1 Annexes obligatoires		
1	Dossier d'élaboration ou de révision de carte communale (comprenant notamment, le cas échéant, l'exposé des motifs des changements apportés)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Documents graphiques matérialisant la localisation des secteurs du territoire concernés par la procédure soumise à l'avis de l'autorité environnementale et comportant des zooms qui permettent de localiser et identifier les secteurs avant et après mise en œuvre des opérations (rubrique 2.5).	<input checked="" type="checkbox"/>
3	L'auto-évaluation (rubrique 6) <i>L'auto-évaluation est également intégrée dans le rapport de présentation de la carte communale.</i>	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Version dématérialisée du document mentionné dans la rubrique 2.3 lorsqu'il n'est pas consultable sur un site <i>Internet</i>	<input checked="" type="checkbox"/>
8.2 Autres annexes volontairement transmises par le déposant		
Veuillez préciser les annexes jointes au présent formulaire, ainsi que les rubriques auxquelles elles se rattachent		
- Délibération de prescription de la révision de la carte communale.		

9. Engagement et signature			
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus (personne publique responsable)			
Fait à	Porcaro	le,	04 avril 2023
Nom	CHEDALEUX	Prénom	Sylvie
Qualité	Maire de Porcaro		
Signature			
			